

1^{er} Tournoi Régional du GEPL

Samedi 20 Avril 2024



RÈGLEMENT

Homologation n° 1791/2023-R

Gymnase Municipal et Salle spécifique TT

1228, Rue Verte

45640 SANDILLON

JA : M. Xavier MESTDAGH

Téléphone : 06-50-48-88-70

Courriel : xavetsteph@wanadoo.fr

Article 1 – Le GEPL (Groupement Employeur Pongiste du Loiret) et ses clubs adhérents : Chateauneuf TT, US Sandillon TT et USM Saran TT, organisent le samedi 20 avril 2024 un tournoi régional **ouvert à tout les licenciés « Compétition » FFTT de la région Centre-Val de Loire** au gymnase de Sandillon situé 1228, Rue Verte. Le numéro d'homologation du tournoi est le 1791/2023-R. Il sera juge-arbitré par M. Xavier MESTDAGH (06-50-48-88-70) assisté par M. Stéphane TABILLON (JA 1)

Article 2 - Ce tournoi comprendra les tableaux suivants

	Tableau	Horaires (Pointage)	Tarif	Nombre de joueurs	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e et 4 ^e
A	500-699	8h30	8€	48	50€	25€	10€
B	500-899	10h	8€	48	50€	25€	10€
C	500-1099	13h	8€	48	50€	25€	10€
D	500-1299	8h30	8€	48	60€	30€	15€
E	500-1499	10h	8€	48	60€	30€	15€
F	500-1799	11h30	8€	48	80€	40€	20€
G	Open Féminin (Max 1399)	13h	7€	24	60€	30€	15€
H	Poussins-Benjamins (Max 799)	11h30	7€	24	Lot	Lot	Lot

Article 3 - **Les engagements devront parvenir aux organisateurs au plus tard le vendredi 19 avril à 18h** – Téléphone/SMS : 06-31-11-90-81 – Courriel : vincent-gauthier@hotmail.fr

Ils doivent indiquer clairement : Nom, Prénom, Téléphone, Courriel, N°licence, Club et N°club, Points et Tableaux.

Une confirmation d'inscription à vos tableaux suivant les places disponibles vous sera renvoyé par SMS ou courriel. Les inscriptions seront validées par ordre d'arrivée.

En cas de forfait ou d'absence de dernière minute, le joueur empêché doit prévenir au plus tôt le JA ou l'organisateur pour permettre le repêchage d'un joueur sur liste d'attente.

Les remplacements dans les tableaux seront communiqués par SMS.

Aucune inscription (sauf tableau incomplet – Voir article 7) ne sera prise sur place.

Les classements officiels pris en compte sont ceux de la saison 2023-2024 Phase 2.

Article 4 – Le tournoi se déroulera sur 24 tables (2 salles : Gymnase – 20 tables – et salle spécifique – 4 tables). Les balles agréées ITTF seront fournies par les organisateurs.

Article 5 – Les participants devront être en mesure de présenter une licence en règle pour la saison sportive en cours (Certification médicale à jour). Un joueur ne pouvant pas justifier sa licenciation ou sa certification médicale à jour ne sera pas autorisé à jouer.

Il se tiendra également dans le respect du présent règlement dont chaque participant sera supposé avoir pris connaissance avant son inscription, **l'inscription au tournoi valant acceptation du présent règlement.**

Article 6 – Le tournoi appliquera les règlements sportifs FFTT. Le port d'une tenue sportive respectant le règlement FFTT et des chaussures adaptées à la pratique du sport en salle sont obligatoires (Les maillots, shorts et jupettes de couleur blanche ne seront pas acceptés. Les chaussures de ville sont interdites ainsi que les semelles noires.).

Les revêtements utilisés par les joueurs doivent être sur la liste des revêtements autorisés par l'ITTF et ne doivent pas avoir subi de dégradations ou de modifications sous peine d'être refusé par le JA.

Article 7 – Chaque joueur ne pourra pas participer à plus de deux tableaux sauf exception : Tableaux incomplets le jour du tournoi après validation par le JA. Tarif pour l'inscription à deux tableaux 15€.

Les féminines peuvent participer à deux tableaux mixtes en fonction de leur points licence en plus de leur engagement obligatoire dans le tableau G (Open Féminin). Les poussins ne peuvent participer qu'au tableau H (Poussins-Benjamins).

L'inscription des participants devra être réglée lors du pointage à l'entrée dans le gymnase. Seuls les règlements en espèces seront acceptés.

Article 8 – Les poules seront composés de 3 joueurs, les 2 premiers de chaque poule étant qualifiés pour un tableau à élimination directe.

Les matchs se dérouleront au meilleur des 5 manches dans tous les tableaux.

Les parties jouées seront prises en compte dans le classement FFTT des joueurs participants au coefficient de 0,5.

Article 9 – Les tableaux débiteront 30 minutes maximum après l'horaire de pointage indiqué.

Tout joueur ne se présentant pas au maximum cinq minutes après le 2^e appel sera déclaré perdant.

Article 10 – Chaque match de poule est arbitré par le 3^e joueur. Il sera demandé au perdant des tableaux à élimination direct d'arbitrer un match du tour suivant. Des arbitres volontaires seront demandés pour arbitrer les demi-finales et finales de chaque tableau.

Dès la fin de la partie, les joueurs devront se présenter à la table du JA pour rendre la feuille de résultat, le vainqueur de la rencontre sera entouré sur la feuille de partie.

Aucun refus d'arbitrage ne pourra être toléré sous peine d'exclusion définitive de la compétition.

Article 11 - Les finales se feront au fur et à mesure de l'avancement des tableaux. **Les lots seront remis à l'issue des finales avec podium.**

Article 12 – Tous les litiges seront tranchés par le JA. Les décisions du JA sont sans appel.

Article 13 – Tout participant montrant un comportement antisportif sera sanctionné de façon graduelle pouvant aller jusqu'à l'exclusion du tournoi. En ce dernier cas, aucun remboursement ne peut être effectué pour les tableaux restants.

En cas de détérioration du matériel, les frais de réparation seront à la charge de celui ou de celle qui en serait l'auteur.

Article 14 – Les dotations seront réduites de 50 % pour tout les tableaux qui seraient remplis à moins de 60 %. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler les tableaux qui auraient un taux de remplissage inférieur à 25 %.

La dotation totale du tournoi est de 800€.

Article 15 – Les participants acceptent la diffusion de photos dans les différents médias (PQR, Réseaux sociaux des clubs organisateurs, etc.) sauf avis explicite et écrit.

Article 16 – Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout incident (vol, accident, etc.) pouvant survenir dans l'enceinte ou aux abords du gymnase. Des vestiaires avec douche seront à disposition des participants. Le gymnase comporte 200 places en tribune. Il est interdit de fumer ou de vapoter dans le complexe sportif. Des places de stationnement sont disponibles sur le parking devant le gymnase (Pensez à covoiturier).

Article 17 – Une buvette sera tenue sur place durant toute la journée et proposera boissons et restauration. Il n'y aura pas d'interruption pour le déjeuner, la journée de tournoi se déroule en continue. Il est formellement interdit de manger dans les aires de jeux.